

§. 4.

LYON SOUS LES ROIS DE FRANCE.

- 1313 Philippe-le-Bel établit une sénéchaussée royale à Lyon.
- 1320 Philippe-le-Long rend à Pierre de Savoie la juridiction temporelle, sous la condition de l'hommage et du ressort. — L'archevêque reconnaît et signe les privilèges des citoyens. (Voyez à la fin du précis).
- 1347 Le Dauphin Humbert cède ses états au petit-fils de Philippe de Valois dans le cloître des Jacobins.
- ... Représentation des mystères de l'ancien et du nouveau Testament.
- ... Le *mandement* de Bèchevellein prend le nom de Grillotière ou Guillotière.
- 1361 Jacques de Bourbon battu et tué à Brignais par les *Tard-Venus* (troupes sans solde et sans discipline).
- 1379 Le chapitre chasse les juifs de la rue qui portait leur nom (rue Dorée).
- 1380 Charles V autorise à Lyon le cours des monnaies étrangères en faveur du commerce.
- 1402 Le consulat obtient de l'archevêque la suppression de la *Fête des Merveilles* (1).
- 1407 Le comte de Savoie cède son palais de Lyon aux religieux Célestins.
- 1409 Droit de *barrage* établi pour l'entretien du pont du Rhône à l'entrée du Bourg-Chanin (ou de chien).
- 1429 Mort de J. Charlier, dit *Gerson*, qui, après avoir été chancelier de l'église et de l'université de Paris, s'était fait catéchiste des enfans à l'église de Saint Paul.

(1) On décorait un grand bateau dans lequel entraient le clergé avec plusieurs séculiers déguisés et revêtus de symboles analogues à l'événement ignoré qui avait occasionné cette fête : on descendait ainsi sur la Saône depuis le quartier de Bourg-neuf jusqu'à l'église primatiale, en chantant diverses antiennes, au son de plusieurs instrumens. Cette fête avait dégénéré en orgie scandaleuse.